

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 24 septembre 2018 portant dissolution de la brigade territoriale de Viarmes (Val-d'Oise)  
et création corrélative de celle d'Asnières-sur-Oise (Val-d'Oise)**

NOR : INTJ1823159A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;  
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Viarmes (Val-d'Oise) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Corrélativement, la brigade territoriale d'Asnières-sur-Oise (Val-d'Oise) est créée à la même date. Sa circonscription est précisée en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Asnières-sur-Oise exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>VIARMES</b>	Asnières-sur-Oise Belloy-en-France Noisy-sur-Oise Saint-Martin-du-Tertre Seugy Viarmes Villaines-sous-Bois	
<b>ASNIERES-SUR-OISE</b>		Asnières-sur-Oise Belloy-en-France Noisy-sur-Oise Saint-Martin-du-Tertre Seugy Viarmes Villaines-sous-Bois